

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

BRIANÇONNET

AU CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2019

Membres du Conseil présents à cette séance : M ; OGEZ Ismaël, M. GIOVANELLI Jean-Pierre, M. SORSANA Henri, Mme SAINT MARTIN Delphine et Mme SEGHI Martine et M. TABA Jean-Claude,
Absents excusés et représentés: M.CARLIN Raymond par M. OGEZ Ismaël et M.HENRI Nicolas par M. TABA Jean-Claude.

Absents non-représentés : Mme GIRAUD Laury et Mme MARTIN-SCHNEIDER Marielle

Secrétaire de séance : Mme SEGHI Martine

* * * * *

Approbation du compte rendu du 01/04/2019 approuvé à l'unanimité

* * * * *

Préambule

Tous les éléments concernant les comptes de la Commune sont consultables en Mairie.

Délibérations et votes pour :

1. Approbation des comptes de gestion 2018

Le Conseil Municipal : après s'être fait présenter les budgets primitifs pour chacun des budgets concernés pour l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018.

Acceptée à l'unanimité

2. Comptes Administratifs 2018 de la Commune.

Monsieur Le Maire ne pouvant prendre part à la délibération se retire de la salle.

Budget	Résultat total cumulé	
	Dépenses	Recettes
Principal Commune	608 764.27 €	782 060.13 €
Eau-assainissement	113 626.20 €	202 654.11 €
CCAS	460 €	4826.46 €

- Le budget principal présente un reste à réaliser (à reporter pour 2019) de 92 383.43 €.

- Le budget Eau-Assainissement laisse apparaître un solde d'exécution cumulé de 89 027.91 € réinvesti pour 2019.

- Le CCAS voit son solde d'exécution excédentaire passer à 4368.46 €.

A noter celui-ci est en grande partie grâce à la générosité des donateurs.

Accepté à l'unanimité.

3. Vote des 3 taxes

Pour 2019 sont proposés les taux suivants

- taxe d'Habitation	8.33 %
- taxe Foncier bâti	5.55 %
- taxe Foncier non bâti	29 54 %

Ceux-ci sont identiques à l'année précédente.

Accepté à l'unanimité

4. 5. 6. Délibérations affectation des résultats.

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :

Budget	Affectations	
	Fonctionnement	Investissement
Principal Commune	92 452.18 €	0 €
Eau-assainissement	-32 384.92 €	0 €
CCAS	4 368.46 €	

Acceptées à l'unanimité

A noter : Monsieur Jean-Pierre GIOVANNELLI devant quitter le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme SAINT-MARTIN Delphine afin de le représenter pour la suite.

7. Le Budget Principal Commune

Budget	Mouvements réels Fonctionnement		Mouvements réels Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal Commune	424 788.63 €	424 788.63 €	587 273.37€	587 273.37€

Accepté à l'unanimité.

8 Le Budget CCAS

Budget	Mouvements réels Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
CCAS	4 368.46€	4 368.46€

Mme SEGHI précise que la priorité du CCAS est l'aide aux administrés en difficulté.

Accepté à l'unanimité.

9. Le Budget Eau et Assainissement.

Budget	Mouvements réels Fonctionnement		Mouvements Réels Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Eau-assainissement	90 841.76 €	90 841.76 €	167 011.93 €	167 011.93 €

Le fonctionnement continue, dans les mêmes proportions que les années passées à participer à l'entretien courant des réseaux (à l'instar de la dernière réparation de la fuite en aval du village qui a eu lieu fin mars) et aux paiements des redevances.

Accepté à l'unanimité

10. Montant des subventions aux associations

Comme chaque année la commune souhaite apporter son aide à diverses associations

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
Comité des fêtes "La renaissance Sagnoise"	800 €
OCCE Coopérative scolaire de Briançonnet	200 €
Association Les amis des animaux de Briançonnet	200 €
Association ADERRE	200 €
Réseau Rural d'Education	200 €
Collège du Verdon	200 €
Amicale des pompiers de St Auban	100 €
Amicale des sapeurs forestiers de St Auban	100 €
Ligue contre le cancer	50 €
	2050 €

Accepté à l'unanimité

11. Opposition à l'encaissement par l'ONF des ventes de bois

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur une mesure prise par l'Office National des Forêts L'encaissement des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités, mesure applicable au 1^{er} juillet 2019.

Les représentants des communes forestières ayant déjà fait part de leur opposition

Monsieur le Maire expose :

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

En effet, cette procédure peut entraîner un retard dans le remboursement des ventes de bois par la commune, l'ONF jouant le rôle d'un intermédiaire supplémentaire

Vote accepté à l'unanimité

12. Approbation A.D.P rénovation de l'auberge CHANAN

A.D.P. (avant-projet définitif)

Par délibération en date du 7 novembre 2015, Monsieur le Maire a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération de rénovation de la salle polyvalente à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Monsieur Alex AMARRURTU, maître d'œuvre de l'opération, a présenté un avant-projet définitif dont le coût s'élève à 968 800 € HT, soit 1 162 560 € TTC (ce montant ne comprend pas les tranches optionnelles).

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre étant fixé à 99 156.67 € HT.

Le plan de financement prévisionnel détaillé de l'opération a été présenté au conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'accepter l'avant-projet définitif de rénovation de « l'auberge du Chanan » de Briançonnet pour un montant de 968 800 € HT et la poursuite de l'opération; D'adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération ; D'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour un montant de 99 156.67

Vote accepté à l'unanimité

13 Taxes de séjour 2020 Hébergements sans classement

La délibération annule et remplace celle du 01/04/2019.

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil municipal avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le conseil municipal a fixé le montant de cette taxe par jour, par personne adulte et enfant de plus de treize ans à :

- 0.50 € pour les hébergements meublés.
- 0.20 € pour les emplacements de camping.
- 0.50 € pour les hôtels de tourisme.

La modification intervient pour les hébergements en cours de classement ou sans classement :

En effet, le tarif par personne et par nuitée s'élève à **1% du coût de la nuitée** dans la limite plafonnée à 0.50 €.

Acceptée à l'unanimité.

14. Renouvellement de l'adhésion Assurance groupe au CDG06

En 2015, dans le cadre de la convention-cadre 2015-2020 la commune a adhéré au contrat d'assurance des risques statutaires.

Les conventions sont arrivées à échéance et il y a lieu de les renouveler.

L'adhésion est proposée dans le cadre des contrats groupes du centre de gestion 06, afin de garantir les risques et les charges liés aux dépenses non budgétées provoquées par les arrêts de travail et les frais médicaux liés aux accidents de travail relatifs à l'ensemble des agents communaux relevant de la CNRACL ou de l'IRCANTEC pour tous risques.

Acceptée à l'unanimité.

Questions diverses :

En lieu et place des containers poubelles situés sur la route de la rivière, des containers enterrés peuvent être installés par la CAPG Cette possibilité est à l'étude.

La date du prochain conseil municipal n'a pas été définie.